



**IFSI - IFAS - IFAP**  
Hôpitaux Saint-Joseph & Marie-Lannelongue

**Institut de Formation en Soins Infirmiers**

**Mobilité internationale**

**Foire aux questions**

S Joseph, C Vremmont, I Bouyssou Juin 2017

MAJ 04-07-2025 MC Forel

<http://www.hpsj.fr/ifs/erasmus/>

### 1- Quand puis-je effectuer une mobilité internationale ?

En fin de deuxième année (semestre 4) si l'organisation pédagogique le permet ou début de 3<sup>ème</sup> année de formation (S5)

### 2- S'agit-il d'une mobilité de stage exclusivement ?

L'IFSI organise des mobilités de stages essentiellement mais selon la destination une mobilité étude / stage peut être envisagée. Un agrèment pour une mobilité de semestre (S5) d'études peut être envisagée uniquement en Italie (La Sapienza di Roma), en Suisse (HESAV) et en Espagne (UCAM – Murcia)

### 3- Dois-je chercher moi-même l'établissement d'accueil ?

Oui dans le cas où vous souhaitez une mobilité qui n'est pas dans notre liste de partenaires. Dans un premier temps vous pouvez rencontrer Mme Vremmont, assistante mobilité internationale, qui vous transmettra la liste de nos différents partenaires. Vous pouvez également faire vous-même vos recherches en donnant les coordonnées du contact relations internationales de l'établissement d'accueil, tout en sollicitant Mme Forel, cadre formateur référent mobilité internationale et coordinatrice de stages, pour vous aider.

### 4- Quel niveau de langue dois-je avoir ? Comment l'acquérir ... ?

Pour la mobilité en Erasmus, Le niveau B2 est fortement recommandé afin de faciliter votre intégration dans l'équipe soignante et de pouvoir prendre soin de la personne soignée. Tous les participants doivent compléter un test de niveau avant de partir en mobilité afin d'évaluer leurs compétences linguistiques sur la plateforme OLS

<https://agence.erasmusplus.fr/erasmus-ols-online-linguistic-support/>

Le niveau B2 est obligatoire dans la langue locale pour une mobilité d'études.

Pour les autres mobilités internationales, il est recommandé de détenir le niveau B2 en anglais ou en espagnol.

### 5- Selon quelles conditions ?

Critères pédagogiques :

- Au moins 50 ECTS permettant le passage de 1<sup>ère</sup> en 2<sup>ème</sup> année et 75 ECTS et compétences 3 et 4 acquises en stage (en S3),
- Pas d'avertissement disciplinaire,
- Pas de présentation en commission pédagogique en raison de difficultés d'ordre pédagogique,
- Etre autonome (cf grille),
- Etre motivé,

- Avoir un projet pertinent (projet professionnel ou projet en lien avec le MFE)

Critères de sécurité : Le pays d'accueil doit figurer en vigilance normale ou renforcée sur le site du Ministère des affaires étrangères

## 6- Quand dois-je faire la demande ?

Deux présentations du programme Mobilité internationale – Erasmus + sont faites aux ESI au cours du S2 et une en S3.

Les calendriers sont consultables en ligne :

[Mobilité internationale / Erasmus - Fondation Hôpital Saint-Joseph \(fhsj.fr\)](http://fhsj.fr)

## 7- Auprès de qui ?

Les ESI doivent prendre contact auprès de Mme Vremmont , assistante administrative (secrétariat 1<sup>er</sup> étage) , auprès de Mme Forel, coordinatrice de stages et mobilité internationale Erasmus, et s'adresser en priorité à leur cadre référent de suivi pédagogique. Il est conseillé de se renseigner et de se préparer entre 1 an et 6 mois avant le départ pour la mobilité.

## 8- Que doit comporter mon dossier ?

Le dossier administratif doit contenir :

- Une fiche d'inscription complétée avec photo récente à télécharger sur le site [Mobilité internationale / Erasmus - Fondation Hôpital Saint-Joseph \(fhsj.fr\)](http://fhsj.fr) ou sur MOODLE rubrique « stages ifsi »
- Une lettre de motivation
- Un CV actualisé
- Un RIB (versement de la bourse)
- Une copie de la CNI
- Un kit de mobilité à télécharger sur le site [Mobilité internationale / Erasmus - Fondation Hôpital Saint-Joseph \(fhsj.fr\)](http://fhsj.fr) ou sur MOODLE rubrique « Stages IFSI »

Le projet à présenter à la commission d'éligibilité doit contenir :

- Une présentation du pays d'accueil
- Une présentation du système de santé du pays d'accueil et les spécificités culturelles liées au soins et à la santé
- Une présentation de l'établissement d'accueil
- Le choix de plusieurs spécialités envisagées (ordre de préférence)
- L'organisation pour l'hébergement le trajet (budget prévisionnel)
- L'assurance maladie européenne
- Les compétences acquises avant le départ en mobilité, les prérequis de stage
- Les objectifs de stage et de mobilité (la plus-value de ce stage dans le projet de formation)

- Les compétences visées pendant votre mobilité
- Un focus sera rédigé portant sur les particularités culturelles et leur impact sur la prise en soins

### 9- Quel est le rôle de la commission d'éligibilité ?

La commission d'éligibilité étudie chacun des dossiers présentés et valide ou non la mobilité selon les critères suivants :

- Critères académiques
- Critères de sécurité du pays d'accueil
- Pertinence du projet

Elle se réunit en février / mars pour les mobilités de S5

### 10- Quelles démarches administratives et selon quel calendrier à l'IFSI ? Auprès de l'établissement d'accueil ?

Selon la période de votre mobilité vous devez vous référer aux calendriers.

[Mobilité internationale / Erasmus - Fondation Hôpital Saint-Joseph \(fhsj.fr\)](https://www.fhsj.fr)

Dès que vous êtes positionnés sur une destination, Mme Forel, cadre formateur coordinatrice des stages et de la mobilité internationale, réserve la place dans l'établissement d'accueil (à peu près 6 mois avant le départ en mobilité)

#### Quel est le montant de la bourse Erasmus +

Le montant de la bourse varie en fonction du pays d'accueil et des règles d'attributions émises par la Commission Européenne et de la durée du séjour.

Une part du budget ERASMUS peut être dédiée, sous certaines conditions, aux mobilités internationales hors programme Erasmus au titre des pays partenaires identifiés sur le site de l'Agence ERASMUS (nouveau de la CHARTE 2021-2027)

Cependant, la bourse ERASMUS est versée prioritairement aux mobilités européennes. (Les Etats membres de l'Union européenne et pays tiers associés au programme, les pays tiers non associés au programme sous conditions)

80% de la bourse est versé au départ en mobilité de l'étudiant. Les 20% restants sont versés lors de la remise par l'étudiant du bilan final sur la plateforme. L'étudiant reçoit à cet effet un lien de connexion pour renseigner le bilan final.

#### Puis -je demander un financement ailleurs ? à qui ?

Tous les candidats à la mobilité peuvent faire une demande d'aide financière supplémentaire auprès de :

- Mairies
- Missions locales
- Département mobilité **de l'université UPC**
- Conseils généraux

- Conseils régionaux
- Autres : associations (type caritatif)

### **11- Dois- je faire un travail particulier pendant la mobilité ?**

Le stage en mobilité répond aux mêmes critères de validation qu'un stage effectué en métropole.

Après votre mobilité vous effectuerez un retour de d'expérience auprès des promotions suivantes, la procédure vous sera remise avant votre départ, un contact hebdomadaire doit être programmé avec votre référent de suivi pédagogique. Il convient aussi d'avoir un contact régulier avec l'équipe Erasmus de l'IFSI (confirmation de l'arrivée, nouvelles régulières, les photos sont les bienvenues)

### **12- Dois-je faire traduire le port-folio ?**

Un port folio traduit en anglais peut si besoin être fourni par l'IFSI

### **13- La feuille d'évaluation de stage.**

Vous pouvez partir en mobilité avec les documents de l'IFSI ou utiliser les documents de l'université d'accueil

### **14- Vais-je toucher les indemnités de stage pendant ma mobilité ?**

L'indemnité de stage est versée pendant la durée des stages réalisés au cours de la formation en mobilité ou non.